

ANNEXE C
AFFIRMATION SOLENNELLE OU SERMENT PROFESSIONNEL
À L'INTENTION DES COMMISSAIRES DE BIBLIOTHÈQUE

POLICY 1060

Page 1 of 1

This affirmation or Oath of Office must be witnessed and signed by the Library Manager/Director. The form is to be signed when appointed to a public or public-school library board.

La présente affirmation solennelle doit être faite ou le présent serment professionnel doit être prêté devant le ou la gestionnaire ou le directeur ou la directrice de la bibliothèque qui doit également y apposer sa signature dès que possible suivant votre nomination comme membre d'une commission de bibliothèque publique ou publique-scolaire.

I, _____,
solemnly and sincerely swear (or affirm) that I will not, without due authority in that behalf, disclose or make known any personal information (about patrons or other people) that comes to my knowledge by reason of my work as a library trustee. (In the case where an Oath is taken add, "So help me GOD".)

Je, _____,
jure (ou affirme) solennellement et sincèrement que je ne divulguerai ni ne révélerai aucun renseignement personnel (relatif à un usager ou à toute autre personne) qui viendra à ma connaissance du fait de l'exercice de mes fonctions à titre de commissaire de bibliothèque, sans y être dûment autorisé. (En cas de serment, ajouter: « Que Dieu me soit en aide ».)

Date _____

Library Trustee / Commissaire de bibliothèque

Date _____

Witness (Library Manager/Director)
Témoïn (Gestionnaire ou directeur(trice) de la bibliothèque